

Frais de réparation pour l'acheteur ou le vendeur

Par Benito, le 16/07/2016 à 00:21

Bonjour,

Je vous contacte suite à la vente de ma voiture. En effet j'ai vendu à un particulier une Audi TT mk2 de 2007 de 95000km avec un contrôle technique vierge et un entretien réalisé dans un garage du groupe VAG (SLBA).

L'acheteur a remarqué un sifflement à froid que j'avais oublié de lui signalé lors de l'avenir. En effet, l'ancien acheteur m'avait dis qu'il s'agissait de la courroie accessoire et qu'il n'y avait pas de souci, c'était normal donc je ne m'en suis pas inquiété surtout après avoir regardé sur internet ou j'ai vu qu'il s'agissait d'un problème plutôt récurrent.

Au final l'acheteur a pris rendez vous chez AUDI et il lui ont dit qu'il fallait changer le galet tendeur qui risquait de rompre et entraîner des débris dans la courroie de distribution pouvant casser le moteur..

Je n'étais pas au courant de ce fait, je pensais que tout était normal.

L'acheteur me demande donc de régler les frais de 380€ relatif à l'intervention...

Je vous demande donc si il est en droit de le faire ou si c'est à lui de régler la note ? Que puisje faire sachant que je ne lui ai pas parler du sifflement puisque pour moi c'était normal et sans danger..

Je vous fais parvenir son mail:

"Bonsoir, je viens de récupérer la voiture chez Audi Armentières, c'est effectivement le galet tendeur de la courroie alternateur.

Il est obligatoire de faire les réparations, si elle lâche les débris peuvent partir dans la distrib, surtout que le bruit s'intensifie et sur ce genre de voiture on ne laisse rien à l'approximation. Coût 380€.

Chose que je n'avais pas prévu et qui n'était pas à ma connaissance alors que vous vous le saviez.

Je vous appelle ce soir je suis sur la route mais j'attends de vous une prise en charge car en aucun cas vous m'aviez dit que ces frais seraient à prévoir et je me retrouve avec une voiture qui siffle tous les matins à froid et des réparations à faire."

"Le problème n'étant décelable qu'à froid c'est pour cette raison j'imagine que ni le contrôle technique, ni Audi, ni même moi ait pu remarquer le problème.

Par contre maintenant c'est moi qui l'est et je n'étais pas au courant. Je vais chercher le devis demain ils ne pouvaient pas me le sortir et je voulais récupérer la voiture ce soir. Je vous le transmettrais mais je vous ai donné ***** euros pour l'avoir dans l'état dans lequel vous me l'aviez montré. Pas pour devoir effectuer des réparations. Quand j'ai entendu le bruit le

lendemain matin à froid, certes je ne remets pas en cause votre honnêté mais comprenez que ma déception surtout que je n'étais pas au courant de ce bruit à froid alors que vous le saviez

Pour tout vous dire j'ai été à Audi Hazebrouck ils m'ont fait un devis à 970€. Je comptais vous appelez dans la foulée mais je sais à quel point les garages peuvent vous faire faire des frais inutilement.

Ayant le frère d'un ami travaillant chez Audi chapelle d'Armentières je suis allé là-bas et effectivement ils m'ont dit qu'Hazebrouck avait grossi le devis. Résultat 380€.

Ils m'ont dit que bien sûr il est possible de rouler avec mais que la réparation sera tout de même à faire un jour ou l'autre car si le galet tendeur lâche, la courroie part et si le moindre éclat part dans la distrib c'est fini pour le moteur. Vous pouvez regarder sur internet en cas de casse de la courroie alternateur ce que cela peut entraîner.

Et de plus forcement moi pour la revendre je vais être confronté au même problème si je ne le fais pas. Or, moi je vous l'ai acheté sans avoir ce soucis à ma connaissance! Et pourtant je vous ai fait confiance, j'ai été honnête moi aussi, et je n'ai eu qu'une parole alors que d'autres vendeurs me proposaient des prix équivalent.

Les certificats de vente étant signés il serait dommage de rentrer dans des procédures pour faire machine arrière, mais je ne souhaite pas payé plus que ce que je vous ai payé pour un problème qui n'était pas à ma connaissance j'espère que vous me comprenez.

Vous me l'auriez dit et j'aurai accepté en connaissance de cause ok mais là non, que ce soit pour la revente ensuite ou en cas de casse du galet tendeur je ne souhaite pas la garder si c'est dans cet état ou à mes frais."

Merci pour votre analyse, en espérant une réponse de votre part.

Par janus2fr, le 16/07/2016 à 10:45

Bonjour,

Je comprends, par le mail de l'acheteur, que lorsqu'il a essayé le véhicule avant la vente, celui-ci était chaud et qu'il n'a donc pas pu entendre ce sifflement.

Et vous ne lui en avez pas parlé.

Il s'agit donc sans aucun doute d'un vice-caché dont vous, le vendeur, êtes pleinement responsable. C'est bien à vous de payer les réparations, au risque d'une procédure par l'acheteur qui a de grandes chances de tourner en sa faveur.